

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 17 août 2017, à 9 h 30**

**Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est  
Salle J.C. Victorien Roy**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville  
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville

**ABSENCES :**

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Denis Laberge, directeur – services administratifs et greffe en remplacement de  
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement  
Me Alain R ROY/avocat, secrétaire d'arrondissement

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau déclare la séance ouverte à 9 h 42.

---

**CA17 30 08 0258**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 août 2017 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Aucune question n'a été posée.

---

**CA17 30 08 0259**

**OCTROI - CONTRAT - ENTRETIEN ESTHÉTIQUE EXTÉRIEUR SPRAY-NET INC. - 51 531,97 \$ TAXES INCLUSES - AUTORISATION DE DÉPENSE - TRAVAUX DE PEINTURE DES FAÇADES MÉTALLIQUES - ARÉNA RENÉ-MASSON - AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION ET VIREMENT DE CRÉDIT - 47 055,56 \$ - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO RP-DSAG17-02.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme Entretien Esthétique extérieur Spray-Net inc, cette dernière étant le seul soumissionnaire conforme, relativement au projet de peinture des façades métalliques de l'aréna René-Masson, et ce, pour un montant de 51 531,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation.

D'autoriser une dépense de 51 531,97 \$, taxes incluses, afin d'inclure, le cas échéant, les frais contingents et incidents.

ADOPTÉ

20.01 1177288001

---

**CA17 30 08 0260**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA17-30078 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE ET PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC PAR PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. ».**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

Madame la conseillère Suzanne Décarie, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA17-30078 intitulé « Règlement sur l'occupation du domaine public par Produits Suncor Énergie, S.E.N.C.;

ADOPTÉ

40.01 1174281012

---

**CA17 30 08 0261**

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA17-30078 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE ET PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC PAR PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. ».**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA17-30078 intitulé « Règlement sur l'occupation du domaine public par Produits Suncor Énergie, S.E.N.C. »

ADOPTÉ

40.02 1174281012

---

**CA17 30 08 0262**

**PIIA - 11850, RUE SHERBROOKE EST**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), du projet l'agrandissement d'un bâtiment commercial situé au 11850, rue Sherbrooke Est, sur le lot projeté 6 103 869, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

La modification à la fenestration de la façade avant secondaire est illustrée sur l'élévation déposée et estampillée par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 6 juillet 2017.

Toutes les autres dispositions de la résolution CA17 30 07 0245 demeurent valides.

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme demandent de dissimuler à l'aide d'arbustes feuillus et/ou d'arbrisseaux la partie inférieure de la fenestration, du côté de la 8<sup>e</sup> Avenue, afin de dissimuler l'entreposage qui se fera à l'intérieur de l'agrandissement.*

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se montrent favorables à cette demande pour les raisons suivantes :

- l'objectif et les critères d'évaluation relatifs à l'apparence architecturale sont respectés.

ADOPTÉ

40.03 1170826007

---

**CA17 30 08 0263**

**PIIA - 1300, BOULEVARD ST-JEAN-BAPTISTE**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à l'approbation de deux (2) enseignes pour un commerce situé au 1300, boulevard Saint-Jean-Baptiste, suite H, sur le lot 5 646 829, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout tel qu'illustré sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 8 août et du 10 août 2017.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se montrent favorables à cette demande pour la raison suivante :

- l'objectif et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

ADOPTÉ

40.04 1170565009

---

**CA17 30 08 0264**

**LEVÉE - SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

---

M<sup>e</sup> Alain R. Roy, LL.M., OMA  
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

---

M<sup>e</sup> Alain R. Roy, LL.M., OMA  
Secrétaire d'arrondissement